



**Centre
Communal
Action
Sociale**

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le lundi 2 février 2026 à 18h30 (quorum atteint) dans la salle « Les Teinturiers » à la Passerelle.

Date de la convocation : le 27 janvier 2026

Etaient présents : Béatrice DAUPHIN, Agnès CHENEVIER, Gilles VALLAS, Anne DARRIEULAT, Marcelle CAUVET, Marie Céline ROYON, Marc BONNEVIALLE, Jean Paul BARBOT, René FRANÇON,

Etaient excusés : Olivier JOLY, Ghyslaine POYET, Françoise DESFÊTES, Julie TOUBIN.

Était absent : Ramazan KUS,

Procurations : Olivier JOLY donne pouvoir à Béatrice DAUPHIN

Françoise DESFETES à René FRANÇON.

Béatrice DAUPHIN, Vice-Présidente du CCAS, ouvre la séance à 18h30.

Désignation du secrétaire de séance : Gilles VALLAS.

Béatrice DAUPHIN demande si le procès-verbal de la séance du 5 janvier 2026 est validé par les membres du Conseil d'Administration. Les membres du conseil d'Administration valident à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 janvier 2026.

Béatrice DAUPHIN demande aux membres du Conseil d'Administration qu'un dossier d'aide financière qui n'était pas inscrit sur la note de synthèse puisse être présenté à cette séance



du 2 février 2026. Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité la présentation de ce dossier à la séance du 2 février 2026.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANIMATIONS

Béatrice DAUPHIN présente à l'Assemblée les demandes de subventions faites par les associations d'animations qui interviennent dans les trois maisons de retraite de la commune :

- **Association « Rayon de soleil »** qui intervient l'EHPAD Mellet Mandard ;
- **Association « Accueil et loisirs »** qui intervient à l'EHPAD « Maison d'Accueil » ;
- **Association « Vivre à la MRL »** qui intervient à la Maison de Retraite de la Loire ».

L'association « Vivre à la MRL » souhaite investir dans un instrument de musique tandis que les deux autres associations expliquent que c'est pour poursuivre principalement les animations sur 2026.

Béatrice DAUPHIN souligne que la subvention accordée à chaque association sur 2025 était de 650 €.

Gilles VALLAS demande quelles sont les autres ressources des associations ? Il dit « c'est pour resituer le montant de la subvention, tout n'est pas financé par le CCAS ».

Béatrice DAUPHIN précise qu'en fonction des associations les ressources ne sont pas toutes les mêmes. Principalement, ce sont les cotisations, des dons, des ventes de paniers garnis, des lotos organisés.

René FRANÇON remarque que les demandes des associations sont bien constituées. Il dit que les associations n'ont pas les mêmes moyens humains au niveau des bénévoles.

Gilles VALLAS souligne que la subvention du CCAS permet d'aider au fonctionnement des associations, au maintien de l'animation.

Béatrice DAUPHIN invite l'Assemblée à délibérer pour :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention à chaque association citée ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Président à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité d'accorder une subvention de 650 € à chacune des associations citées ci-dessus pour 2025.

AIDES FINANCIERES

Une aide financière d'un montant de 400 € a été accordée pour soutenir une famille dans le règlement de deux factures d'eau.

Une aide financière d'un montant de 140 € a été accordée pour soutenir une famille à financer une facture d'eau.

Une aide financière d'un montant de 160 € a été accordée pour soutenir une famille à financer une expertise médicale.

Une aide alimentaire a été accordée à une famille.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE

Béatrice DAUPHIN présente à l'Assemblée le rapport d'activité de l'année 2025. Elle précise que cette année les chiffres concernant l'accueil physique et téléphonique fait par l'accueil du Trait d'Union ont été mis dans le rapport pour permettre d'avoir une vision de l'ensemble des orientations du public. Ces chiffres sont sortis du logiciel « SONATE » mis en place sur l'année 2024.

Au niveau du budget, Béatrice DAUPHIN précise que la subvention de la mairie a été de 160 000 € pour 2025. Le département donne 8000 € de subvention au CCAS pour l'accueil fait par le Trait d'Union pour le Conseil Départemental. Gilles VALLAS demande si ce montant peut être revu à la hausse. Béatrice DAUPHIN dit « il ne faut pas y compter dessus » vu les finances du Conseil Départemental.

Elle précise qu'il y a eu 50 % d'augmentation des charges du CCAS en général sur ce dernier mandat. Elle souligne « qu'il y a eu une augmentation du point d'indice ».

René FRANÇON demande si les repas à domicile « s'équilibrent ». Béatrice DAUPHIN souligne que non. Elle rappelle que c'est une action sociale.

Jean-Paul BARBOT demande si le CCAS a des nouvelles des personnes qui voulaient acheter le terrain du CCAS. Béatrice DAUPHIN précise que le CCAS n'a pas de nouvelles de ces personnes.

Au niveau des repas à domicile, Béatrice DAUPHIN souligne qu'il y a une baisse notamment sur le dernier trimestre où plus de personnes sont entrées en établissement ou décédées. René FRANÇON dit qu'il faut être vigilant sur les repas.

Jean-Paul BARBOT demande si le nombre de personnes a été quantifié en fonction de la tranche fiscale. Béatrice DAUPHIN précise que non. Ce point sera mis sur le prochain rapport d'activité.

Gilles VALLAS demande si toutes les associations de la commune peuvent faire appel au minibus du CCAS. Béatrice DAUPHIN rappelle que oui. Toutes les associations de la commune peuvent solliciter le minibus pour les sorties.

Béatrice DAUPHIN constate que le portage de livres « a du mal à prendre ».

Au niveau des aides financières, Béatrice DAUPHIN constate que le nombre de demandes auprès du CCAS a baissé alors « qu'on pouvait s'attendre à une augmentation vu le coût de l'énergie ». Marie Céline ROYON souligne que le Secours Populaire aide financièrement les familles. Elle précise que le Secours Populaire peut aider jusqu'à 200 € par an et par famille.

René FRANÇON s'interroge s'il y a un transfert des demandes d'aides vers le Secours Populaire. Marie-Céline ROYON souligne que non.

Après les échanges, Béatrice DAUPHIN Béatrice DAUPHIN invite l'Assemblée à délibérer pour :

- **APPROUVER** le rapport d'activité du CCAS,
- **HABILITER** Monsieur le Président à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le rapport d'activité.

QUESTIONS DIVERSES :

Béatrice DAUPHIN explique que les membres du Conseil d'Administration doivent se réunir à nouveau sur février 2026 pour débattre sur l'orientation budgétaire du CCAS pour 2026.

Ce débat doit avoir lieu avant le vote du budget.

Après échange, la date du lundi 23 février à 18h30 à la Passerelle est arrêtée.

Voici les prochaines dates avec le lieu :

Le lundi 23 février 2026 à 18h30 à la Passerelle.

La séance est levée à 20h00.

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles VALLAS



LA VICE PRESIDENTE
BEATRICE DAUPHIN

